



Les jeunes urbanistes de France

Monsieur François Hollande
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Nos réf. : FF/OC/CR/CM/2013-05-02 – 01

Objet : Accès des urbanistes à la fonction publique territoriale

Paris, le 02 mai 2013

Monsieur le président de République,

Au nom des jeunes urbanistes de France, j'ai l'honneur de vous adresser le Livre blanc que notre association a adopté dans le but de renforcer l'organisation de la profession d'urbaniste.

Regroupant 1 300 urbanistes, le Collectif National des Jeunes Urbanistes (CNJU) défend et promeut l'organisation d'une maîtrise d'ouvrage publique de qualité dans les domaines de l'urbanisme et du développement des territoires.

Le Livre Blanc du CNJU formule 9 propositions visant à :

- Renforcer la cohérence et la visibilité des formations supérieures en urbanisme ;
- Fédérer les 20 000 urbanistes de France ;
- Organiser la maîtrise d'ouvrage publique de l'urbanisme.

À ce titre, j'attire votre attention sur le problème, non résolu à ce stade, de l'accès des urbanistes diplômés à la fonction publique territoriale et au concours d'ingénieur territorial.

Depuis 2009, l'application combinée des décrets du 12 avril 2002 et du 13 février 2007 barre l'accès des 1000 diplômés issus chaque année des Instituts d'urbanisme et formations supérieures en aménagement du territoire à la spécialité « Urbanisme, aménagement et paysages » du concours d'ingénieur territorial.

La fermeture du concours contraint les collectivités locales à recourir massivement à des contrats à durée déterminée pour recruter des urbanistes diplômés : depuis quatre ans, 90% des urbanistes diplômés qui intègrent le secteur public local exercent leur métier en tant que contractuels.

L'entrée en vigueur de ces décrets fragilise les missions d'aide à la décision politique exercées par les urbanistes au sein des collectivités locales.

L'application de ces décrets entraîne également des conséquences préjudiciables pour la qualité de la commande publique. De nombreux décideurs publics en sont conscients : sous la précédente législature, 72 parlementaires de diverses sensibilités politiques et les présidents des principales associations de collectivités locales (ARF, AdCF, AMF, AMGVF, ACUF) ont apporté leur soutien au CNJU pour demander la réouverture de l'accès de ce concours aux diplômés en urbanisme et aménagement du territoire.

Soutenu encore aujourd'hui par 60 parlementaires, le CNJU a alerté madame Marylise Lebranchu, Ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, sur ce problème non résolu depuis quatre ans.

Plus de 7000 urbanistes exercent aujourd'hui au sein des collectivités locales et des agences d'urbanisme parapubliques : la reconnaissance, la mobilisation et la mise en réseau de ces compétences professionnelles seront demain indispensables avec la généralisation des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux envisagée par le gouvernement. Cette réforme constitue à nos yeux une avancée majeure.

Collectif national des jeunes urbanistes

11, rue des Bernardins 75005 Paris

Tél. : 06 26 01 36 39

E-mail : contact@cnju.fr



Les jeunes urbanistes de France

Associé par le cabinet de madame Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du logement, à la concertation sur le projet de loi Urbanisme - Logement, le CNJU a eu l'occasion de plaider en ce sens.

À la veille d'une nouvelle étape de décentralisation et de réforme de l'action publique, nous considérons qu'il est nécessaire d'établir un lien fort entre la compétence institutionnelle de l'urbanisme et les compétences professionnelles des urbanistes.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le président de la République, l'expression de ma très haute considération.

François Favard

Président du Collectif National des
Jeunes Urbanistes (CNJU)

Collectif national des jeunes urbanistes

11, rue des Bernardins 75005 Paris

Tél. : 06 26 01 36 39

E-mail : contact@cnju.fr